

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA MAISON DE RÉPIT « LA RESSOURCE »
SAMEDI LE 20 JUIN 2009, À 17 HEURES 30, À LA
MAISON DE RÉPIT « LA RESSOURCE »**

- ÉTAIENT PRÉSENTS :** 25 membres actifs de la Maison de répit
Monsieur Jean Landry, président
Madame Annie Desalliers, trésorière
Madame Marcela Ferrada, coordonnatrice des activités
Madame Anne Michelle Sylvio, administrateur
Monsieur Ouali Yacine, administrateur
- PERSONNES INVITÉES :** Monsieur Gilles Cadieux, intervenant social au CLSC St-Michel.
Madame Lucie Lemieux, chef du service d'accueil au CHSLD Résidence Angelica.

1. ACCUEIL ET INSCRIPTION

Madame Annie Desalliers accueille les membres et les invite à signer la feuille de présence.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008-2009

L'assemblée générale annuelle est ouverte à 17 heures 30.

Monsieur Landry souhaite la bienvenue aux membres. Il les remercie de leur support et de la confiance accordée à l'équipe d'intervenants œuvrant à la Maison de répit « La Ressource ».

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Landry président, déclare que le quorum est atteint selon les statuts et règlements de la Maison de répit « la Ressource ».

4. VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION

Monsieur Landry informe l'assemblée qu'en plus de l'avis de convocation posté à chacun des membres, un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de la Maison de répit « La Ressource » a été publié en juin 2009 dans le journal du quartier « Journal de St-Michel ».

5. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Monsieur Landry présente monsieur Gilles Cadieux et madame Lucie Lemieux à l'assemblée.

Il explique que pour animer cette assemblée un président et un secrétaire d'assemblée autre qu'un administrateur du conseil d'administration de la Maison de répit « La Ressource » doivent être élus.

Monsieur Jean Landry propose monsieur Gilles Cadieux à titre de président d'assemblée.

Secondé par Madame Manon Dubé.

Aucune objection n'étant formulée, la proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

ADOPTÉ

Monsieur Jean Landry propose madame Lucie Lemieux à titre de secrétaire d'assemblée.

Secondé par madame Manon Dubé.

Aucune objection n'étant formulée, la proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

ADOPTÉ

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Cadieux fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques modifications y sont apportées.

Ajout de points :

Point 4. Vérification de la convocation.

Point 6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Point 12. Ratification des actes des administrateurs.

Modifications aux points :

Point 8. Amendements aux statuts et règlements

- 8.1 Diminution du nombre d'administrateurs –
Article **4.1 Composition et les déroulants**
- 8.2 Ajout de l'objectif accompagnement aux loisirs
Article **1.5.09**

Point 9 Rapport du président et de la coordonnatrice des activités

- 9.1 Rapport du président
- 9.2 Rapport d'activités

Les autres points inscrits à l'ordre du jour se trouvent intercalés entre les ajouts.

Proposé par madame Céline Guilbert.
Secondé par madame Anne Michelle Sylvio.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
ADOPTÉ

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 JUIN 2008.

Monsieur Cadieux alloue aux membres une période de cinq (5) minutes pour la lecture du procès-verbal. Il fait un résumé de chacun des points.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

Proposé par madame Manon Dubé.
Secondé par madame Annie Desalliers.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 07 juin 2008 est adopté à l'unanimité.
ADOPTÉ

8. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

- 8.1 **Diminution du nombre d'administrateurs**

Monsieur Cadieux explique à l'assemblée la demande du conseil d'administration de diminuer de 9 à 5 administrateurs pour former le conseil d'administration. Compte tenu de la bonne marche de l'organisme et de la difficulté éprouvée certaines années à combler tous les postes d'administrateurs.

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée le projet d'amendement des propositions suivantes :

4. Le conseil d'administration

Texte actuel

4.1 Composition

Le conseil d'administration est composé de **9** administrateurs élus par et parmi les membres actifs lors de l'assemblée annuelle. L'assemblée doit s'assurer que les membres actifs parents (père, mère, frère, sœur, cousin, etc.) sont majoritaires au sein du conseil d'administration. Le respect de cette règle n'est pas absolu. Le conseil d'administration pourrait être aussi composé à défaut de représentation majoritaire de parents par d'autres personnes élues en assemblée générale annuelle. La durée de leur mandat est de deux (2) ans renouvelable.

Texte proposé

4.1 Composition

Le conseil d'administration est composé de **5** administrateurs élus par et parmi les membres actifs lors de l'assemblée annuelle. L'assemblée doit s'assurer que les membres actifs parents (père, mère, frère, sœur, cousin, etc.) sont majoritaires au sein du conseil d'administration. Le respect de cette règle n'est pas absolu. Le conseil d'administration pourrait être aussi composé à défaut de représentation majoritaire de parents par d'autres personnes élues en assemblée générale annuelle. La durée de leur mandat est de deux (2) ans renouvelable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION 1

Monsieur Leonardo Munoz demande à l'assemblée si tous les participants comprennent le français.

Certains ne parlent qu'anglais. Les participants de langue anglaise sont regroupés et monsieur Leonardo Munoz accepte de servir d'interprète.

Le président de l'assemblée remercie monsieur Munoz de son intervention.

QUESTION 2

Monsieur Alfonso Munoz trouve que cinq administrateurs c'est restreint comme conseil d'administration pour développer de nouveaux projets. Il demande s'il serait possible d'ajouter à ces officiers deux administrateurs substitués.

QUESTION 3

Madame Céline Guilbert demande si le conseil d'administration peut augmenter le nombre des administrateurs en cours de mandat.

RÉPONSE AUX QUESTIONS 2 ET 3

Monsieur Gilles Cadieux répond que le conseil d'administration a le pouvoir de former un comité Ad hoc pour des projets spéciaux. Pour augmenter le nombre d'administrateurs un changement aux statuts et règlements doit être présenté de nouveau lors d'une assemblée spéciale ou en assemblée générale annuelle.

Proposé par madame Céline Guilbert
Secondé par madame Anne Michelle Sylvio

Le nouveau libellé se lira comme suit :

4. Le conseil d'administration

4.1 Composition

Le conseil d'administration est composé de **5** administrateurs élus par et parmi les membres actifs lors de l'assemblée annuelle. L'assemblée doit s'assurer que les membres actifs parents (père, mère, frère, sœur, cousin, etc.) sont majoritaires au sein du conseil d'administration. Le respect de cette règle n'est pas absolu. Le conseil d'administration pourrait être aussi composé à défaut de représentation majoritaire de parents par d'autres personnes élues en assemblée générale annuelle. La durée de leur mandat est de deux (2) ans renouvelable.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

4.2 Assemblée du conseil d'administration

Texte actuel

Le conseil d'administration se réunit aux huit fois par année. L'avis de convocation est donné par courrier ordinaire, télécopieur ou donné verbalement par téléphone au moins dix jours à l'avance.

Le conseil d'administration peut inviter dans ses assemblées les membres actifs de la société ainsi que toute personne extérieure à la société.

Le quorum de chaque assemblée est fixé à cing administrateurs. Le quorum de chaque assemblée est fixé à quatre administrateurs, lorsque plus d'un poste d'administrateur est temporairement vacant.

4.2 Assemblée du conseil d'administration

Texte proposé

Le conseil d'administration se réunit huit fois par année. L'avis de convocation est donné par courrier ordinaire, courriel télécopieur ou donné verbalement par téléphone au moins dix jours à l'avance.

Le conseil d'administration peut inviter dans ses assemblées les membres actifs de la société ainsi que toute personne extérieure à la société.

Le quorum de chaque assemblée est fixé à trois (3) administrateurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Proposé par madame Manon Dubé
Secondé par monsieur Alfonso Munoz

Le nouveau libellé se lira comme suit :

4.2 Assemblée du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit huit fois par année. L'avis de convocation est donné par courrier ordinaire, courriel télécopieur ou donné verbalement par téléphone au moins dix jours à l'avance.

Le conseil d'administration peut inviter dans ses assemblées les membres actifs de la société ainsi que toute personne extérieure à la société.

Le quorum de chaque assemblée est fixé à trois (3) administrateurs.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

4.4

Vacance

Texte actuel

Si une vacance survient au conseil d'administration, elle pourra être comblée par un autre membre de la maison de répit La Ressource qui sera coopté par une résolution des membres du conseil d'administration.

Si le nombre de postes vacants dépasse trois administrateurs à la date de l'assemblée générale annuelle, une assemblée spéciale des membres pourrait alors être appelée.

4.4 Vacance

Texte proposé

Si une vacance survient au conseil d'administration, elle pourra être comblée par un autre membre de la maison de répit La Ressource qui sera coopté par une résolution des membres du conseil d'administration.

Si le nombre de postes vacants dépasse trois administrateurs à la fin de la période d'élection à l'assemblée générale annuelle, une assemblée spéciale des membres pourrait alors être appelée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Proposé par monsieur Ouali Yasmine
Secondé par madame Sanette Jacques

Le nouveau libellé se lira comme suit :

4.4 Vacance

Si une vacance survient au conseil d'administration, elle pourra être comblée par un autre membre de la maison de répit La Ressource qui sera coopté par une résolution des membres du conseil d'administration.

Si le nombre de postes vacants dépasse trois administrateurs à la fin de la période d'élection à l'assemblée générale annuelle, une assemblée spéciale des membres pourrait alors être appelée.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

8.2 Ajout de l'objectif accompagnement aux loisirs

1.5 Objectifs spécifiques

1.5.09

Texte actuel

Planifier et dispenser des services d'accompagnement et d'animation dans un esprit créatif respectant l'intérêt, les capacités et l'âge chronologique des personnes.

1.5.09

Texte proposé

Planifier et dispenser des services d'accompagnement aux loisirs et d'animation dans un esprit créatif respectant l'intérêt, les capacités et l'âge chronologique des personnes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Proposé par monsieur Maurice Estefane
Secondé par monsieur Leonardo Munoz

Le nouveau libellé se lira comme suit :

1.5.09

Planifier et dispenser des services d'accompagnement aux loisirs et d'animation dans un esprit créatif respectant l'intérêt, les capacités et l'âge chronologique des personnes.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DE LA COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS

9.1

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur Landry remercie, madame Ferrada, coordonnatrice des activités et son équipe d'animateur/accompagnateur pour leur excellent travail auprès des participants. C'est grâce à leur dévouement et à leur implication que les parents tissent des liens de confiance avec la Maison de répit.

Il remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur travail soutenu tout au long de l'année et plus particulièrement trois membres qui quittent le conseil d'administration.

Madame Ginette Lamarche, secrétaire.

Madame Annie Desalliers, trésorière.

Monsieur Marcel Arbour, administrateur.

Monsieur Landry brosse un bref aperçu des événements marquants l'année 2008-2009.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

- La réalisation du projet camp de fin de semaine. Une activité grandement appréciée des parents et qui a connu un vif succès.
- Le prêt d'un deuxième local par le CRDI L'Intégrale nous a permis d'augmenter le nombre de participants. Il remercie madame Johanne Lapointe du CRDI L'Intégrale pour sa précieuse collaboration.
- Il souligne l'implication et la participation de madame Ferrada comme représentante de la Maison de répit aux différentes tables de concertation et aux rencontres sectorielles de Vivre St-Michel en santé qui ont permis de créer de nouvelles alliances avec différents organismes.
- Le partenariat avec l'arrondissement de Villeray, St-Michel et Parc-Extension (VSP) a permis de mettre sur pied un projet de camp d'été de jour du lundi au vendredi. L'entente sera finalisée sous peu. Les locaux du chalet du parc Ste-Lucie seront mis à la disposition de la Maison de répit.
Nous remercions, mesdames Anie Samson, maire de l'arrondissement et Soray Martinez, conseillère pour leur soutien.

LES PRÉVISIONS 2009-2010

- Rechercher de nouveaux financements.
- Poursuivre les démarches auprès de madame Diane de Courcy de la CSDM et de madame Anie Samson, maire de l'arrondissement pour avoir accès à des locaux permanents et appropriés aux besoins des participants.
- Développer les services offerts et agrandir la clientèle.
- Promouvoir la Maison de répit « La Ressource » auprès des différentes instances gouvernementales, communautaires et de la population.
- Poursuivre et améliorer la formation du personnel.

- Souligner les **dix ans d'existence** de la Maison de répit « La Ressource ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'étant posée, monsieur Landry cède la parole à madame Marcella Ferrada, coordonnatrice des activités..

9.2 Rapport d'activités

Madame Ferrada remercie les parents pour leur confiance et leur soutien. Elle est fière du travail réalisé par les participants tout au long de l'année. Toutes les activités et tous les apprentissages faits à la Maison de répit ont pour but d'améliorer la qualité de vie de chacun des participants.

Les principaux objectifs de la Maison de répit sont :

- Offrir aux parents d'une personne ayant une déficience intellectuelle un jour de répit par semaine.
- Offrir aux participants des activités éducatives et de loisirs favorisant l'intégration sociale.

Les activités de l'année

- Art culinaire
- Activités socioculturelles et sorties
- Bricolage recyclage
- Savoir gérer le temps libre
- Activités sportives
- Activités musicales
- Sorties « Appartenance au groupe » familles, participants et intervenants.

Madame Ferrada remercie les partenaires qui ont subventionné certaines activités durant l'année. La caisse populaire St-Michel et les élus de l'arrondissement St-Michel.

Partenariat et visibilité dans la communauté

- Participation à la Table de concertation Enfant-Famille
- Participation à l'Assemblée du quartier, Maison du citoyen (VSMS)
- Participation au chantier de revitalisation urbaine
- Atelier de jardinage en partenariat avec le Carrefour Populaire St-Michel
- Participation à la rencontre avec le CLSC St-Michel et présentation du service de répit

- Visite de l'École Étincelles et Peter Hall afin de mieux comprendre les interactions des jeunes dans les classes et adapter l'intervention pour mieux les aider
- Participation assurée pour l'année 2008-2009 à la Table de concertation sur la santé mentale de la population adulte de St-Michel
- Une lettre d'appui a été envoyée à madame Liza Belisle, directrice de la garderie Caracol pour le projet de construction d'une nouvelle garderie dans le quartier St-Michel.
- Demande de reconnaissance de notre organisme par la Ville de Montréal, en tant qu'organisme collaborateur, afin d'être éligible aux subventions.

Personnel de la Maison de répit « La Ressource »

Soutien et formation du personnel

- Manuel de l'employé remis à chaque nouvel employé incluant :
 - Code d'éthique
 - Code de procédure
 - Politique salariale
 - Protocole d'action
 - Description des tâches
- Protocole d'entente entre le service de la police de la Ville de Montréal et la Maison de répit « La Ressource » pour la vérification d'antécédents exigée pour les employés travaillant auprès de personnes vulnérables.

Formation

- Formation les 18 et 27 mars 2009 au centre de réhabilitation de l'Intégrale sur le traitement thérapeutique et troubles de du comportement
- Secourisme et premiers soins, ambulance St-Jean
- Atelier d'art, six sessions offert par Brault et Bouthillier..

Projet

- Développer un centre de jour pour les 21 ans et plus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs familles tiennent à remercier chaleureusement madame Ferrada et son équipe pour l'excellent travail accompli auprès de leur proche.

Les témoignages des parents soulignant les réalisations et les progrès des participants font foi de leur reconnaissance.

10. PRÉSENTATION DES ÉTATS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2008

Madame Desalliers remet les états financiers vérifiés de l'année 2007-2008 qui n'avaient pu l'être avant l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2009. La firme comptable Tourangeau, Carpentier, Croisetière Inc. atteste la conformité des états financiers.

Suite à la vérification des états financiers 2007-2008, la firme comptable émet trois recommandations pour faciliter la gestion des états financiers. Ces recommandations ont été appliquées.

Elle présente par la suite aux membres les états financiers 2008-2009. Elle explique que les états financiers ont été remis à la firme comptable. La vérification n'étant pas complétée ils seront présentés en assemblée générale annuelle l'an prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION 1

MONSIEUR MAURICE ESTEFANE DEMANDE UNE EXPLICATION POUR LE MONTANT DE 22,56 \$ INSCRIT À LA RUBRIQUE «JOUET».

RÉPONSE

Madame Desalliers répond que ce montant doit être ajouté à la rubrique « Matériel d'activités ». Les états financiers sont faits à partir du logiciel « Simple comptable » et que certains paramètres sont difficiles à contourner.

Proposé par monsieur Alfons Munoz.

Secondé par madame Manon Dubé.

Les états financiers sont adoptés à l'unanimité tels que proposés en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

Madame Desalliers est en fin de mandat, elle ne renouvellera pas. Monsieur Landry tient à la remercier pour sa disponibilité, son implication et sa présence au sein du conseil. Il lui remet une plaque souvenir et madame Ferrada des fleurs.

11. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS

Madame Desalliers demande aux membres de reconduire le contrat de vérification des états financiers auprès de la firme comptable Tourangeau, Carpentier, Croisetière Inc.

Proposé par monsieur Maurice Estefane.
Secondé par madame Anne Michelle Sylvio.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

12. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS

Après la présentation des :

- Rapports du président.
- Rapport d'activités.
- Des états financiers.

Monsieur Cadieux demande aux membres s'ils veulent ratifier les actes des administrateurs ?

Proposé par madame Rosa Muccia.
Secondé par madame Manon Dubé.

Adopté à l'unanimité tel que proposé en assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

13. MISE EN CANDIDATURE

Le conseil d'administration est maintenant composé de 5 administrateurs. Cette année trois postes sont à combler pour une durée électorale de deux (2) ans.

En accord avec les participants de l'assemblée générale annuelle monsieur Gille Cadieux agira à titre de président d'élection et madame Lucie Lemieux agira à titre de secrétaire d'élection.

LES POSTES À COMBLER SONT :

1 poste coopté :

Monsieur Ouali Yasine, début du mandat en 2008.

2 postes en fin de mandat :

Madame Annie Desalliers

Monsieur Marcel Arbour.

1 poste d'administrateur démissionnaire en cours de mandat

Madame Ginette Lamarche.

RATIFICATION DU POSTE D'ADMINISTRATEUR COOPTÉ

Monsieur Cadieux demande à l'assemblée de ratifier et entériner la décision du conseil d'administration.

Proposé par madame Annie Desalliers.

Secondé par madame Céline Guilbert

Monsieur Ouali Yasine est élu à l'unanimité par l'assemblée au poste d'administrateur pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

MISE EN CANDIDATURE POUR LES POSTES EN FIN DE MANDAT

Monsieur Cadieux explique le rôle de l'administrateur et invite les membres de l'assemblée à poser leur candidature.

Madame Manon Dubé pose sa candidature.

Madame Anne Michelle Sylvio propose la candidature de monsieur Sylvestre Izelimana.

Aucune autre candidature n'étant posée, monsieur Cadieux demande aux deux membres s'ils acceptent que leur candidature soit déposée.

Madame Manon Dubé accepte

Monsieur Sylvestre Izeliman accepte.

Monsieur Cadieux demande à l'assemblée de ratifier les candidatures.

Madame Manon Dubé pose sa candidature.

Proposé par madame Annie Desalliers.
Secondé par madame Céline Guilbert

La candidature de madame Manon Dubé est acceptée, aucune objection étant formulée.

Madame Manon Dubé est élue à l'unanimité par l'assemblée au poste d'administrateur pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

Monsieur Sylvestre Izelimana pose sa candidature.

Proposé par monsieur Maurice Estefane.
Secondé par madame Anne Michelle Sylvio.

La candidature de monsieur Sylvestre Izelimana est acceptée, aucune objection étant formulée.

Monsieur Sylvestre Izelimana est élu à l'unanimité par l'assemblée au poste d'administrateur pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

14. ÉLECTIONS, SI NÉCESSAIRE

Les postes ont été comblés sans élection.

15. PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS 2009-2010

Monsieur Jean Landry
Madame Anne Michelle Sylvio
Ouali Yasmine
Manon Dubé
Sylvestre Izelimana

16. SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Cadieux alloue aux administrateurs une période de dix (10) minutes pour répartir les postes d'officiers. S'il y a entente, le nouveau conseil d'administration sera présenté à l'assemblée.

17. NOMINATION DES OFFICIERS

Le nouveau conseil d'administration de la Maison de répit « La Ressource » pour l'année 2009-2010.

Monsieur Jean Landry, président
Madame Manon Dubé, secrétaire
Monsieur Sylvestre Izelimana, trésorier
Madame Anne Michelle Sylvio, administrateur.
Monsieur Ouali Yasine, administrateur

18. REMERCIEMENTS ET INVITATION

Monsieur Landry et madame Ferrada remercient les membres de leur présence et les invitent à la sortie familiale du samedi 15 août 2009, à la plage St-Zotique. Tous sont les bienvenues.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée prend fin à 19 heures15.

Proposé par madame Manon Dubé
Secondé par madame Anne Michelle Sylvio

Adopté à l'unanimité par l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

Lucie Lemieux, secrétaire

2008-06-29